Procédure de demande d'accueil dans une UMR - année 2019

Les dossiers de candidature sont à envoyer au CNRS en version électronique (sous la forme d'un seul fichier au format PDF ou bien dans un dossier zippé) au plus tard le <u>vendredi 31 mai 2019</u> à l'adresse suivante : <u>marie-marthe.marguerite@cnrs-dir.fr</u>

Tout dossier incomplet (ex. : signatures manquantes) sera refusé. Le candidat est d'ailleurs fortement invité à rentrer sa signature électronique et à récupérer les autres signatures demandées en version électronique, pour des raisons de facilité de circuit du document. Dans le cas d'un projet impliquant plusieurs agents, un dossier unique zippé sera adressé, comprenant un formulaire rempli par chacun des agents et les pièces jointes correspondantes.

Les dossiers seront sélectionnés par une commission composée :

- du Vice-président du CNRA,
- d'un représentant de l'INRAP,
- d'un représentant des autres acteurs de l'archéologie préventive,
- des présidents des sections 31 et 32 du comité national et d'un autre membre de chacune des sections,
- d'un représentant de la direction scientifique de l'INSHS,
- d'un représentant de la direction scientifique de l'INEE.

Les candidats, les directeurs des unités d'accueil et les employeurs seront informés du résultat de la sélection fin juin.

A l'issue de leur accueil, les candidats retenus devront fournir un compte-rendu d'activité d'une page (avec des pièces justificatives éventuelles) pour le 2 mars 2020.